

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE

-ooOoo---

D'AGGLOMERATION

DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 27 juin 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVER SIN Corinne, LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique (à partir de la question 10), DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 7), DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, , PAJOT Ludovic (à partir de la question 7), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), SOUILLIART Virginie donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 3), IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, CHRETIEN Bruno donne procuration à SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LECLERCQ Odile, DELANNOY Alain donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain (jusqu'à la question 9), DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à THELLIER David, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), JURCZYK Jean-François donne procuration à PÉDRINI Léo, MASSART Yvon donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice (jusqu'à la question 6), PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 3), HENNEBELLE Dominique, BECUWE Pierre, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 7), BLONDEL Marcel, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Josephe, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur MAESEELE Fabrice est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
27 juin 2023

FONCIER ET URBANISME

REALISATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE SUR LA COMMUNE DE LESPESES - ACQUISITION D'UN TERRAIN PROPRIETE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT D'ECQUEDECQUES ET LESPESES

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & Protéger la nature,
Enjeu : protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Dans le cadre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement », la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane projette de réaliser un ouvrage dénommé « Zone d'Expansion de Crue de la Méroise » sur la commune de LESPESES.

Ce projet nécessite notamment d'obtenir la maîtrise foncière d'un terrain agricole libre d'occupation sis à Lespesses, cadastré section ZD n°33, d'une contenance cadastrale de 450 m², propriété de l'Association Foncière de Remembrement d'Ecquedecques et Lespesses, dont le siège est en mairie de Lespesses (62190).

Aux termes du procès-verbal de réunion en date du 17 mars 2023, le bureau de l'AFR a autorisé la cession de ladite parcelle à la Communauté d'Agglomération, au prix de 1,25 euros le m²,

Il est ici précisé que le coût d'acquisition de l'ensemble des terrains compris dans l'emprise du projet étant inférieur au seuil de consultation obligatoire de 180 000 euros, le pôle d'évaluation domaniale n'a pas été consulté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 21 juin 2023, il est demandé à l'Assemblée de décider de l'acquisition du terrain cadastré section ZD n°33, d'une contenance cadastrale de 450 m², au prix de 1,25 euros le m², les frais d'acte notarié, en sus, à la charge de la Communauté d'Agglomération, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Maxime HOUYEZ à Béthune, notaire du vendeur.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE l'acquisition du terrain sis à Lespesses, cadastré section ZD n°33, d'une contenance cadastrale de 450 m², propriété de l'Association Foncière de Remembrement d'Ecquedecques et Lespesses, au prix de 1,25 euros le m², les frais d'acte notarié, en sus, à la charge de la Communauté d'Agglomération.

AUTORISE le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Maxime HOUYEZ à Béthune, notaire du vendeur.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 JUIN 2023**

Et de la publication le : **29 JUIN 2023**
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,

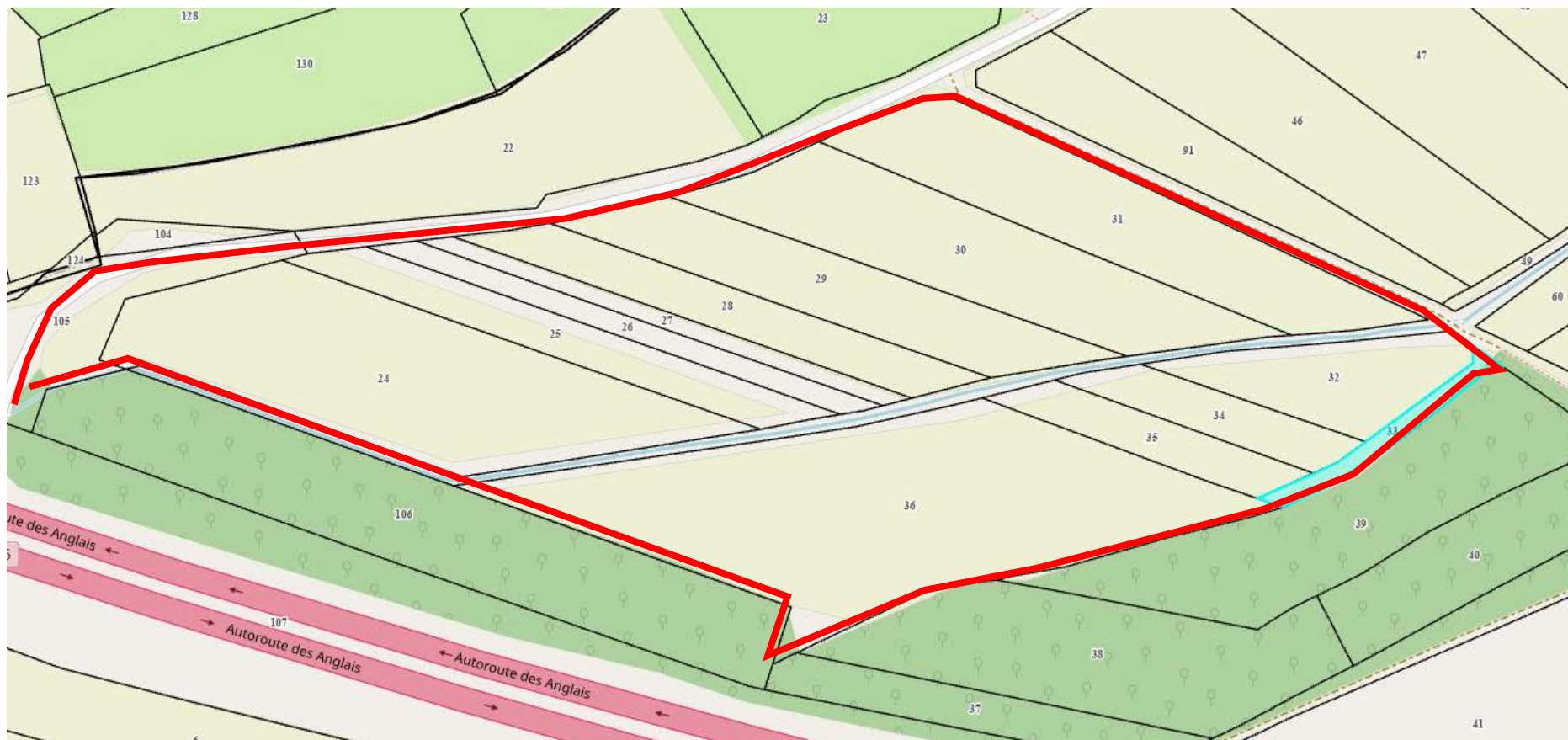


LAVERSIN Corinne



LAVERSIN Corinne

**REALISATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE « LA MEROISE » - ACQUISITION D'UN TERRAIN
SUR LA COMMUNE DE LESPESES, PROPRIETE DE L'AFR ECQUEDECQUES ET LESPESES**



Périmètre de la ZEC



Parcelle ZD 33 à acquérir de l'AFR

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Association Foncière de Remembrement
De Lespesses-Ecquedecques

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE
L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT**

Objet : *CESSION PARCELLE ZD 33 sur la commune de LESPESES*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept Mars à 11h, le bureau de l'Association Foncière de Remembrement s'est réunie, Salle de la Mairie à Lespesses, sous la présidence de Monsieur LECOCQ Laurent.

Etaient présents : Madame MULLET, Messieurs DUMUR - PICQUE- PETIT-STERIN-BERTIN-LECOCQ-DEROSIAUX.

Monsieur LEBLANC a donné pouvoir à Mme MULLET

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la CABBALR a un projet de zone d'expansion de crue et qu'à ce titre, elle souhaiterait acquérir la parcelle ZD 33 sur la commune de LESPESES et que la cession pourrait intervenir au tarif de 12500€/hectare.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau acceptent la cession de la parcelle ZD 33 au tarif de 12500€/hectare.

Les membres du bureau donnent tous pouvoir à Mr le Président pour la signature des actes relatifs à cette négociation

Fait en séance les jours, mois et an susdits et signés par les membres présents.

Pour Extrait Conforme

Le Président

M. LECOCQ Laurent

ASSOCIATION FONCIERE de REMEMBREMENT
de ECQUEDÉCQUES - LESPESES
MAIRIE DE LESPESES 62190 LILLERS

